VILLEPARISIS

FAQ rentrée scolaire 2021-2022

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez.



Conseil d'école - Santé scolaire - Plan d'accueil individualisé - Centres d'information et d'orientation

Comment inscrire mon enfant aux activités périscolaires ?

Le périscolaire comprend : accueil matin et soir - Cantine scolaire - Étude surveillée - Accueil de loisirs mercredi et vacances scolaires.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez remplir <u>un dossier d'inscription</u> et <u>une fiche sanitaire</u> et le rendre au service scolaire soit par mail à <u>scolaire@mairie-villeparisis.fr</u>, soit en format papier au guichet unique en mairie dès que possible.

Retrouvez aussi toutes les informations pour faire calculer votre quotient familial.

Faut-il acheter des fournitures scolaires pour mon enfant ?

La Ville s'engage au côté des familles et des enseignants pour la réussite scolaire des 3 300 jeunes villeparisiens. Pour aider financièrement les parents et soutenir les enfants dans leur apprentissage, la ville a fait le choix d'équiper chaque enfant de fournitures scolaires. Concrètement, celles-ci seront transmises par les enseignants à la rentrée grâce à l'augmentation des enveloppes financières de toutes les écoles maternelles et élémentaires.

La dotation est de 45,24 € pour les élèves en maternelles et de 51,74 € pour les élémentaires (+ 3 € pour acheter des calculatrices aux CM2).

Comment connaître le jour et l'heure de la rentrée pour mon enfant ?

Chaque école de Villeparisis a sa propre organisation qui varie en fonction des niveaux, ainsi consultez les panneaux d'affichages devant l'école de votre enfant.

Quelles sont les activités extrascolaires sportives ou culturelles proposées sur la ville ?

Retrouvez une offre d'activités possibles sur Villeparisis lors du Forum des associations, dimanche 5 septembre de 10h à 17h au Parc Honoré de Balzac (60, rue Jean Jaurès).

Pour rappel, plusieurs associations sportives de Villeparisis sont partenaires au <u>Pass'Agglo sport</u> et au <u>Pass'Sport</u>!

Plus d'informations ici.

Quelles sont les conditions sanitaires de rentrée ?

Selon les dernières informations du Gouvernement, le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 : cours en présentiel, maintien des gestes barrières, port du masque en intérieur pour les élèves à partir du CP, activités physiques et sportives autorisées, fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance...

Retrouvez le détail sur le site du Ministère de l'Education nationale.

Zoom sur les chantiers d'été dans les écoles.

La ville investit dans les écoles ! Comme chaque année, des travaux d'amélioration ont été programmés dans les établissements scolaires pendant les vacances des élèves et des équipes enseignantes.

Plus d'informations ici.

Infos pratiques

Cette page sera mise à jour régulièrement en fonction des questions qui nous reviennent le plus.